



AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2024-CM-26/03-09

L'an deux mille vingt-quatre, le **Mardi 26 Mars à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 22 Mars 2024

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (19) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (2) : DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). MEYNARD Delphine (procuration à VANDENBERGHE-RICHARD Séverine).

Absent excusé : (1) JAUME François

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistaient également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services,
M. André MORALES, Responsable des Services Financiers.

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Olivier Metzger, rapporteur, expose à l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif ;
CONSIDÉRANT que Madame Valérie Michelier, maire, s'est retiré(e) lors du débat et du vote du compte administratif ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a élu comme président Monsieur Olivier Metzger pour présider le conseil municipal lors du vote du compte administratif,

VU le budget primitif et les décisions modificatives relatives de l'exercice 2023,

VU l'avis de la commission des finances réunie le 12 mars 2024,

**Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,
DECIDE**

d'adopter le compte administratif 2023 du Budget Principal de la Ville de Caromb et ses résultats définitifs arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
Recettes de l'exercice	3 705 235,94 €	719 627,58 €	149 172,00 €
Dépenses de l'exercice	3 260 378,89 €	673 886,10 €	122 825,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	444 857,05 €		
Résultat d'investissement de l'exercice 2023		45 741,48 €	
Solde Restes à Réaliser 2023			+ 26 347,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2022	400 000,00 €		
Solde d'investissement reporté (D ou R) 2022		108 883,57 €	
Résultat de fonctionnement cumulé	844 857,05 €		
Résultat d'investissement cumulé		- 63 142,09 €	

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 27 Mars 2024

La Secrétaire de Séance


Elisabeth BELLENGER



Le Maire,


Valérie MICHELIER

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :

Pour : 20

Contre :

Abstentions

Date de convocation : 22/03/2024

Présenté par Le 1er Adjoint (1),
A Mairie de Caromb, le 26/03/2024

Délibéré par l'assemblée les membres du Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire
A salle du Conseil Municipal, le 26/03/2024
Les membres de l'assemblée délibérante les membres du Conseil Municipal (2),(3),

Certifié exécutoire par Le 1er Adjoint (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/03/2024, et de la publication le 28/03/2024
A CAROMB, le 26/03/2024

- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président »
- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Handwritten signatures in blue ink, including names like 'Desautogard', 'Bellaf', 'M. Daulty', 'J. Ligez', and others. A large, stylized signature is also present on the right side. There is also a large 'X' mark at the bottom right.